

Remettons la question de
**L'AUGMENTATION
DES SALAIRES**
au cœur de tous les débats !



Fédération
Commerce
Services

cgt

Septembre 2023

M. Macron et son gouvernement bien-pensant, en proposant une conférence sociale, auraient donc pris conscience de l'in vraisemblable politique salariale des secteurs à bas salaires ?

Des secteurs où les trois quarts des grilles de salaires sont au niveau du SMIC, des secteurs où la politique des carrières des employeurs consiste à ignorer les qualifications en rémunérant leurs salariés au niveau le plus bas autorisé, des secteurs où n'existe aucune volonté patronale de valoriser le travail et rémunérer décemment les salariés.



Ce n'est pourtant pas un nouveau débat, déjà en juin 2022 la fédération avait interpellé Mme Borne sur la question des salaires en réclamant l'indexation des grilles conventionnelles sur le SMIC.

La conférence sociale promise donc par le président aurait vocation à aborder le sujet des « carrières et des branches situées sous le salaire minimum » mais, nous dit-il, « il faut que ça se règle par le dialogue social ».

Un dialogue social qui a tellement bien fonctionné que **près de deux tiers de nos 49 branches ont une bonne partie de leur grille payée au SMIC** quand l'inflation alimentaire a pris plus de 11% !

Un comble pour une branche comme la Grande Distribution dont les dirigeants s'émeuvent de la baisse du pouvoir d'achat de leurs consommateurs, oubliant que leurs salariés en sont également. Dans cette branche, les 4 premiers niveaux de grille sont payés au SMIC pendant qu'ils versent des sommes records de dividendes aux actionnaires.

Dans le commerce de l'habillement et de la chaussure, c'est la quasi intégralité des niveaux qui sont payés au SMIC, enterrant ainsi toute notion de qualification et de déroulement de carrière.

La branche des Grands Magasins Populaires (Monoprix, Galeries Lafayette, Printemps, BHV, la Samaritaine...), qui vendent des produits pour la plupart inaccessibles à celles et ceux qui les vendent, sont loin d'être en reste en rémunérant toute la catégorie employé au SMIC, soit les 4 premiers niveaux de grille, ce qui ne chagrine pas le moins du monde le patronat de cette branche qui rechigne à négocier.

La branche des Casinos-Jeux, pourtant sous la menace d'une fusion en raison de l'inertie des avancées salariales, compte 5 niveaux payés au SMIC.

La branche Prévention-Sécurité, qui se félicitait l'année dernière d'une augmentation qu'ils qualifiaient de significative (7,5%), se sont vus rapidement rattrapés par les hausses du SMIC (les 2 premiers niveaux), preuve que les salaires restent relativement bas. Ceci est d'autant plus scandaleux qu'à l'approche des JO 2024, ce salariat qui sera fortement sollicité, devra bénéficier de formations spécifiques et qualifiantes... sera payé au rabais. Et le patronat qui continue à se questionner sur le manque d'attractivité du secteur...

D'ici 2050, la société française comptera 5 millions de personnes âgées de plus de 85 ans, dont près de la moitié sera en perte d'autonomie. Comment être à la hauteur des enjeux de ce défi lorsque les salariés d'un secteur aussi essentiel que celui du Service à la Personne, amenés à prendre soin de nos aînés, sont toutes et tous rémunérés au SMIC, peu importe la qualification. À ce jour, la quasi totalité de la grille est au smic, le dernier niveau (IV) étant rémunéré à 0,20 euro de plus que le SMIC.

Quant aux autres métiers de service, tels que la restauration, le tourisme, la coiffure, l'esthétique, la négociation est telle que les minima conventionnels enferment les salariés dans des salaires jamais très éloignés du SMIC et qui viennent gommer toute notion de qualification ou d'évolution de carrière.

Pour que cette conférence ne reste pas qu'une grand-messe sans intérêt pour les travailleurs, cela nécessite une réelle volonté du gouvernement d'imposer dans chaque branche de vraies augmentations de salaires :

- En indexant toutes les grilles salariales conventionnelles sur l'inflation,
- En conditionnant les aides publiques à une vraie politique des salaires et des emplois,
- Et en matérialisant cette politique par la signature d'accords de branche revalorisant les salaires.

Dans chaque entreprise, dans chaque branche, nous devons remettre la question des salaires au cœur des préoccupations, en faire un véritable sujet de conquête des droits, notamment celui de pouvoir vivre dignement de son salaire ce qui est loin d'être le cas pour des millions de travailleurs. Rappelons à ce titre que le versement de primes désocialisées, défiscalisées ne péréminent en aucun cas le pouvoir d'achat et participe malheureusement à l'effritement du système solidaire arraché par les luttes.

**La prime n'est pas du salaire !
Travailleurs et précaires dans un pays comme la France, 3^{ème} pays du monde comptant le plus de millionnaires, ça pose question...**



**MON SALAIRE
POUR VIVRE
PAS POUR SURVIVRE !**

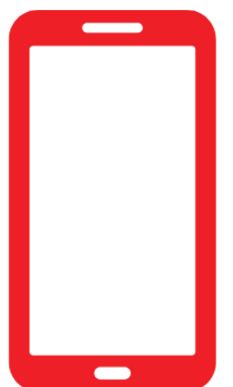
JE SIGNE LA PÉTITION :

https://www.change.org/campagne_salaires_CGT_Commerce_Services

Fédération
Commerce
Services
l'cgt



**SCANNE
MOI**



1^{er} niveau de grille par branche selon les dernières NAO au 1^{er} septembre 2023

IDCC	Nom de la branche	Salaires au 1 ^{er} niveau de grille	Nombre d'échelons	Nombre d'échelons au SMIC
43	Import-Export et commerce international	1 750,00 €	20	0
468	Commerce succursaliste de la chaussure	1 709,28 €	18	5
500	Commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet	1 679,00 €	19	10
573	Commerces de gros	1 679,60 €	28	8
675	Maisons à succursales de vente au détail d'habillement	1 603,12 €	6	4
731	Commerces de quincaillerie, fournitures industrielles, fers, métaux et équipement de la maison - <i>cadres</i>	1 745,00 €	25	2
733	Détaillants en chaussures	1 774,00 €	9	0
1043	Gardiens, concierges et employés d'immeubles	1 714,20 €		
1266	Personnel des entreprises de restauration de collectivités	1 678,95 €	9	4
1316	Tourisme social et familial	1 688,00 €	7	3
1351	Entreprises de prévention et de sécurité	1 691,16 €	10	2
1383	Commerces de quincaillerie, fournitures industrielles, fers, métaux et équipement de la maison - <i>employés et agents de maîtrise</i>	1 745,00 €	24	2
1404	Entreprises de maintenance, distribution et location de matériels agricoles...	1 717,31 €	22	2
1405	Entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes	1 747,23 €	10	0
1431	Optique-lunetterie de détail	1 715,00 €	28	3
1483	Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles	1 646,00 €	13	6
1487	Commerce de détail de l'horlogerie bijouterie	1 778,00 €	11	0
1501	Restauration Rapide	1 747,23 €	11	0
1505	Commerce de détail alimentaire non spécialisé	1 763,72 €	23	0
1517	Commerces de détail non alimentaires	1 748,00 €	9	0
1527	Immobilier, administrateurs de biens, sociétés immobilières, agents immobiliers	1 854,08 €	9	0
1539	Entreprises du bureau et du numérique	1 730,00 €	12	1

IDCC	Nom de la branche	Salaire au 1 ^{er} niveau de grille	Nombre d'échelons	Nombre d'échelons au SMIC
1557	Commerce des articles de sports et d'équipements de loisirs	1 709,32 €	20	4
1606	Bricolage	1 680,00 €	13	5
1631	Hôtellerie de plein air	1 746,20 €	41	1
1686	Audiovisuel Electronique équipement ménager	1 713,06 €	12	3
1710	Voyages agences	1 710,00 €	7	2
1760	Jardineries Graineteries	1 678,99 €	13	8
1790	Espaces de Loisirs, d'attractions et culturels	1 763,67 €	16	0
1880	Ameublement Négoce	1 682,00 €	23	6
1909	Tourisme organismes à but non lucratif	1 712,52 €	10	1
1978	Fleuristes animaux familiers	1 740,00 €	21	1
1979	Hôtels Cafés Restaurants	1 669,88 €	15	4
2060	Cafétérias	1 557,65 €	12	10
2111	Particulier employeur	2 044,50 €	12	0
2156	Grands Magasins et Magasins Populaires	1 679,00 €	12	7
2198	Vente à distance entreprises	1 747,20 €	12	0
2216	Alimentation (Commerce de détail et gros à prédominance alimentaire)	1 747,24 €	13	4 NIVEAUX AU SMIC
2257	Casinos	1 549,00 €	12	6
2596	Coiffure	1 757,00 €	12	0
3013	Librairie commerce de détail	1 740,00 €	12	1
3032	Esthétique	1 779,00 €	10	0
3044	Commerce de gros	1 756,86 €	28	0
3127	SAP	1 712,35 €	4	3
3168	Photographie	1 622,00 €	18	5
3205	Coopératives de Consommation	1 747,20 €	11	0
3235	Parfumerie sélective	<i>CCN en cours de négociation</i>		
3237	Commerce de détail alimentaire spécialisé	1 752,02 €	11	0
5018	CCI	<i>CCN en cours de négociation</i>		

 Branches démarrant au SMIC en vigueur ou au-dessus du SMIC.

Travailleurs et précaires
Nous exigeons de pouvoir
vivre de notre salaire !





**Fédération CGT Commerce,
Distribution & Services**

263 rue de Paris – Case 425
93514 Montreuil Cedex

Tél : 01 55 82 76 79 – Fax : 01 55 82 76 86

fd.commerce.services@cgt.fr

<http://www.commerce.cgt.fr>

